Informations de base

2001/0250(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Bosnie-Herzégovine: aide macrofinancière de la Communauté Modification Décision 1999/325/EC 1998/0311(CNS) **Subject** 6.20.07 Assistance macrofinancière aux pays tiers **Zone géographique** Bosnie-Herzégovine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	FÄRM Göran (PSE)	12/11/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	BROK Elmar (PPE-DE)	13/11/2001
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2397	2001-12-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/10/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0610	Résumé
12/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2001	Vote en commission		Résumé
21/11/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0411/2001	
28/11/2001	Débat en plénière		
29/11/2001	Décision du Parlement	T5-0638/2001	Résumé
10/12/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/12/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/0250(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 1999/325/EC 1998/0311(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308 Règlement du Parlement EP 170
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/15382

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0411/2001	21/11/2001	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0638/2001 JO C 153 27.06.2002, p. 0038-0303 E	29/11/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2001)0610 JO C 051 26.02.2002, p. 0321 E	26/10/2001	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2001/0899 JO L 334 18.12.2001, p. 0028	Résumé

Bosnie-Herzégovine: aide macrofinancière de la Communauté

2001/0250(CNS) - 29/11/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Göran FÄRM (PSE, S) sur l'aide macrofinancière à la Bosnie-et-Herzégovine, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Bosnie-Herzégovine: aide macrofinancière de la Communauté

2001/0250(CNS) - 10/12/2001 - Acte final

OBJECTIF : poursuivre l'assistance macrofinancière communautaire à la Bosnie-et-Herzégovine. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2001/899/CE du Conseil modifiant la décision 1999/325/CE portant attribution d'une aide macrofinancière à la Bosnie-et-Herzégovine. CONTENU : le 10 mai 1999, le Conseil décidait d'attribuer à la Bosnie-et-Herzégovine, une aide macrofinancière d'un montant maximum de 60 mios EUR, comportant un élément "prêt", plafonné à 20 mios EUR et un élément "don" plafonné à 40 mios EUR (décision 1999/325/CE) en vue de soutenir la balance des paiements de ce pays et d'appuyer ses efforts de réforme et la mise en place des institutions et politiques communes correspondant à l'accord de paix de Dayton. En raison de retards pris dans la mise en oeuvre des réformes définies dans l'accord de confirmation signé avec le FMI, seules les deux premières tranches de l'aide ont pu être débolquées. La présente décision vise uniquement à débloquer la troisième tranche (15 mios EUR de don) d'ici au 31.12.2002 au lieu de la date prévue du 31.12.2000. ENTRÉE EN VIGUEUR : 10.12.2001.

Bosnie-Herzégovine: aide macrofinancière de la Communauté

2001/0250(CNS) - 26/10/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : appuyer les efforts de réforme de la Bosnie-et- Herzégovine et la mise en place d'institutions et de politiques communes correspondant à l'accord de paix de Dayton. CONTENU : le 10 mai 1999, le Conseil a décidé d'attribuer à la Bosnie-et-Herzégovine, une aide macrofinancière d'un montant maximum de 60 millions d'euros, comportant un élément "prêt", plafonné à 20 millions d'euros, et un élément "don" plafonné à 40 millions d'euros (décision 1999/325/CE). Cette aide avait pour but de soutenir la balance des paiements de ce pays et de desserrer la contrainte financière extérieure s'exerçant sur lui, ainsi que d'appuyer ses efforts de réforme et la mise en place des institutions et politiques communes correspondant à l'accord de paix de Dayton. La Bosnie-et Herzégovine continue d'avoir besoin du soutien financier de la Communauté et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux pour appuyer ses efforts de stabilisation et de réformes économiques. Une première tranche de 25 millions d'euros (comprenant 15 millions d'euros de don et 10 millions d'euros de prêt) a déjà été décaissée en décembre 1999, tandis que la deuxième tranche de 20 millions d'euros (10 millions d'euros de don et 10 millions d'euros de prêt) a été décaissée en décembre 2000. La troisième tranche (15 millions d'euros de don) devrait être débloquée avant la fin de 2001. Il est proposé de modifier la décision 1999/325/CE en ce sens.